



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/296

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 23 mai 2024 de Monsieur DONATONE Franck, tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'une livraison rue des Quatre Coins.

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner un véhicule sur la voie communale afin de procéder à une livraison de bois au n°10 rue des Quatre Coins, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.
Pendant la durée des opérations, la rue des Quatre Coins sera fermée à la circulation.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le samedi 1^{er} juin 2024 de 8h à 15h.

Article 3 :

La signalisation réglementaire (barrières et affiches) sera mise à disposition par la mairie et maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 23 mai 2024.

Le Maire,
Fernand BRUN

